

CRUZILLE



BULLETIN MUNICIPAL N^o1

Novembre 89

LE MOT DU MAIRE

=====

Depuis six mois une nouvelle équipe a pris en charge les destinées de notre commune. C'est à moi que revient la lourde tâche de la "manager"

Issue de deux listes cette équipe s'est rapidement ressoudée. La raison l'emporte toujours sur les passions éphémères qui agitent les semaines pré-électorales. Pourquoi tout cela ? Alors qu'il y a tant de choses à faire dans une commune rurale. Que ce soit le travail au quotidien qui conditionne notre vie de tous les jours ou les orientations à moyen terme qui engagent des finances plus importantes, les occupations ne manquent pas. Sachez simplement qu'avec mon Conseil Municipal nous ne manquerons pas de gérer au mieux vos intérêts.

Les élus représentent assez bien le tissu socio-professionnel du village à l'exception des salariés. Je le regrette. Le verdict des urnes en a décidé ainsi.

En tout état de cause, je ne manquerai pas d'en tenir compte lorsqu'à certains moments il faudra rendre des arbitrages. N'est-ce pas le rôle du Maire d'avoir toujours à l'esprit et de savoir doser les besoins et les moyens d'une population rurale aussi hétérogène que la nôtre ?

Je suis aidé en cela par mes adjoints et mes conseillers qui chacun, malgré leurs activités professionnelles, savent mettre bénévolement leurs compétences au service de notre commune. Je les en remercie.

Je suis également entouré d'employés communaux efficaces. Mesdames CHARCONNET, LAVILLE et PERRET, Messieurs MOLLARD et CHARLES vous en font quotidiennement la démonstration.

Aussi ayez confiance en notre équipe jeune qui a pour devise :

"MIEUX VAUT S'ENGAGER QUE DE DOUTER. LE DOUTE ENGENDRE TROP SOUVENT L'INDIFFERENCE"

pages financières

QUELQUES EXPLICATIONS...

Le Conseil Municipal de la commune de CRUZILLE a voté en Avril son budget primitif, qu'est ce que cela veut dire au juste?

Cela correspond, en fait à la première étape des comptes, prévisions et ajustements financiers d'une commune.

En début d'année, chaque Conseil Municipal, prévoit les dépenses et recettes, pour l'année à venir : c'est le budget primitif. En cours d'année des imprévus se produisent, qui donnent donc lieu, au cours du deuxième semestre, à un réajustement, de ces prévisions de départ. C'est le budget supplémentaire, que vote le Conseil Municipal en Septembre ou Octobre. Enfin, une fois l'année écoulée, on fait les comptes définitifs, qui donnent cette fois l'exacte réalité de ce qui a été perçu et dépensé par la commune, c'est le compte administratif.

LE BUDGET PRIMITIF 1989 DE CRUZILLE

Des Chiffres...

Le montant global du budget primitif voté, atteint donc en 1989, la somme de 914.922 francs

soient 271.139 francs à la section d'investissement

et 643.783 francs à la section de fonctionnement.

Chacune de ces sections se décompose en dépenses et recettes.

```
*****
*
*LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*
*
*****
```

Elle concerne comme son nom l'indique, tout ce qui assure le fonctionnement courant de la vie au fil de l'année, de notre commune.

Y figurent toutes les dépenses obligatoires annuelles.

LES RECETTES

=====

- 1) La plus grosse part provient des habitants, et des propriétaires fonciers à CRUZILLE : ce sont les contributions directes.

soient les quatre taxes :

TAXE D'HABITATION.....	65.414 F/TAUX : 6,74
TAXE FONCIERE.....	56.281 F/TAUX : 9,63
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI.....	140.742 F/TAUX : 31,50
TAXE PROFESSIONNELLE.....	18.859 F/TAUX : 15,50

TOTAL.....	281.296 F
------------	-----------

Voir à titre indicatif les taxes appliquées dans le canton. (page 20)

Ces taxes sont "assises" sur des bases réévaluées annuellement par les Services Fiscaux. Le Maire et le Conseil Municipal eux, ont pour pouvoir de modifier ou non, les taux appliqués sur ces bases...

Cette année 1989, les taux sont restés les mêmes qu'en 1988.

L'augmentation des impôts, provient donc uniquement, de la révision de ces bases.

- 2) Le deuxième apport important provient de l'état, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), somme attribuée à CRUZILLE, en fonction de multiples calculs, tenant compte des ménages, du potentiel fiscal et d'un forfait... La D.G.F. représente 322.842 FRANCS en 1989.

DETAIL DES RECETTES

Produits de l'exploitation.....	11.000 F, soit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Produits domaniaux.....	3.200 F, la location de la chasse et les taxes d'affouage
Produits financiers.....	50 F, c'est le revenu des titres et rentes
Recouvrement de subventions.....	1.000 F, c'est le remboursement des frais de chauffage du logement d'instituteur
Dotation Globale de Fonctionnement....	322.842 F

Impôts indirects.....	15.300F, c'est la taxe additionnelle aux droits de mutation, l'at- tribution sur le permis de chasser et les licences de débits de boissons
Contributions Directes.....	290.391 F =====
TOTAL.....	643.783 F

LES DEPENSES

=====

Les plus gros postes de dépenses sont affectés, à la participation aux charges intercommunales, à l'aide sociale (4%), aux frais de personnel (22%), et aux frais de gestion générale (5,4%).

DETAIL DES DES DEPENSES

Denrées et Fournitures.....	39.100 F	
Frais de personnel.....	183.000 F	
Impôts et Taxes.....	4.300 F	
Travaux et Services Extérieurs.....	45.300 F	: électricité, assurance, en- tretien voirie, bâtiments, matériel, achat petit maté- riel
Participation et contingents.....	114.460 F	: dépenses aide sociale, frais médicaux, participation aux charges intercommunales, con- tingent du service incendie
Allocations et Subventions.....	13.500 F	
Frais de gestion générale.....	34.600 F	
Fêtes et cérémonies.....	5.000 F	
dont Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.....	27.000 F	
Divers.....	2.600 F	

Frais Financiers..... 45.195 F : remboursement des emprunts communaux

Prélèvement pour dépenses d'investissement 165.339 F

=====

TOTAL..... 643.783 F

*
* LA SECTION D'INVESTISSEMENT *
*

Ce volet du budget renferme toutes les sommes affectées aux "grosses dépenses", les dépenses exceptionnelles, amortissables sur plusieurs années. Elle mentionne les opérations en capital, qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine communal.

LES RECETTES

=====

Subvention d'équipement du F.D.A.V.O.C..... 63.800 F
Subvention attribuée par le Conseil Général pour la voirie Réalisée en 1989

Prélèvement sur les recettes de fonctionnement... 165.339 F

Participation à des travaux d'équipement..... 42.000 F (c'est le Fond de Compensation de la T.V.A.)

=====

TOTAL..... 271.139 F

LES DEPENSES

=====

Remboursements d'emprunts..... 39.000 F (remboursement du capital emprunté pour emprunts communaux)

Travaux de bâtiments et génie civil..... 187.579 F (réfection des chemins)

Acquisition titres et valeurs..... 44.559 F (Remboursements au S.I.V.O.M.)

=====

TOTAL..... 271.139 F

informations communales

* *
LES TRAVAUX COMMUNAUX
* *

I) LES TRAVAUX DE VOIRIE

=====

* Réfection des couches dans divers secteurs - COUT : 179.764,10 F

- Fin du chemin du cimetière
- Chemin près du château d'eau de Collonges
- Diverses amorces de chemins

Avant la réfection d'autres chemins desservant les vignes, le Conseil Municipal, après s'être entretenu avec les viticulteurs, a décidé le recul des têtes de vignes et ce, dans un délai de trois ans.

* Création d'une aire de stationnement près du lavoir de SAGY - GRATUIT

* Curage de la serve du lavoir de Collonges - COUT : 2.450,00 F

* Réfection d'un mur de soutènement communal à FRAGNES - TRAVAIL REALISE
PAR L'O.E.V.P.

2) BATIMENTS COMMUNAUX

=====

A la demande des adolescents de Cruzille pour la mise à disposition d'un local, nous avons restauré deux salles dans le bâtiment en dessous du Club: la "salle du trieur" et la salle attenante (armoire P et T) qui communiquent désormais par une petite porte.

Les travaux réalisés par les artisans (électricité, vitrage) et la visite technique d'agrément représentent un coût d'environ 5.000 F. Une grosse partie des travaux a été réalisée par l'O.E.V.P. aidé par les adolescents.

3) L'ENVIRONNEMENT

=====

* La toute nouvelle commission communale "EMBELLISSEMENT" a fait réaliser deux massifs aux entrées de Collonges et de Sagy et a décoré la place du lavoir. pour cela elle a acheté des plants à l'atelier d'horticulture de l'I.M.P.. Elle a également procédé avec l'aide de l'instituteur au fleurissement de l'école maternelle. COUT : 830,00 F.

A noter que cette commission a proposé le fleurissement des maisons du village. Un jury cantonal est passé superviser fin Juillet.

* Le ramassage des "monstres" (épaves, objets encombrants...) a eu un franc succès. Cependant, on peut mieux faire encore...! La benne est à la disposition de tous à SAGY.

* Achat et installation de trois tables de pique-nique :

- 1 au virage des platanes, route de FRAGNES
- 2 près du lavoir de Collonges

COUT BUDGETISE EN 1990 : 4.500 F

* *
*ORDURES MENAGERES *
* *

Par lettre circulaire la D.D.A.S.S. de SAONE ET LOIRE nous réitérait l'interdiction de déposer les ordures ménagères au remblai actuel qu'elle considère comme décharge non agréée.

Elle nous mettait en demeure de trouver une solution avant le 1er Janvier 1990.

Ce problème évoqué en réunion de CONSEIL MUNICIPAL a abouti à la demande d'un devis de ramassage auprès d'entreprises spécialisées.

La société SOBONET avec qui la commune a passé contrat propose le coût annuel suivant pour un ramassage par semaine :

- COLLECTE : 25.600 F (*)
- TRAITEMENT : 21,35 F/habitant

Coût annuel moyen par habitant : environ 120,00 F

(Il est d'environ 45,00 F pour 1989)

(*) A noter que l'I.M.P., qui devra stocker ses ordures ménagères en containers hermétiques, n'est pas compris dans ce coût.

Il ne sera pas accepté d'autres ordures que les produits de ménage courants. Le dépôt d'ordures actuel devrait continuer à accueillir les déchets "PROPRES" car sans décomposition (caillasse, terre,...).

Il pourrait être ouvert un à deux jours par semaine.

*
LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE
*

TRAVAUX DE RESTAURATION d'après le dossier établi par P. RATTEZ

Dans son état actuel, l'église présente des dégradations importantes pour lesquelles il devient urgent d'intervenir. Aussi le Conseil Municipal envisage de procéder à la réparation des parties dégradées et, sur un programme pluriannuel, de restaurer l'ensemble du bâtiment.

* Sont à refaire entièrement et en priorité :

- les toitures en laves du chœur et de la sacristie
- reconstruction du mur de la sacristie
- charpente de la sacristie
- emmarchement de l'escalier extérieur accédant au clocher
- reprise de certains piliers contre les murs latéraux de la nef
- enduits extérieurs à la chaux
- certaines menuiseries extérieures

* Environnement de l'Eglise

Les aménagements de l'environnement de l'Eglise sont difficiles à maîtriser. Le propriétaire voisin a seulement autorisé à débayer la cure à l'état de ruine et à nettoyer la végétation sauvage qui la cernait.

Reste un bâtiment à sauvegarder à tout prix pour ne pas isoler l'église et par le cachet propre de cette maison vigneronne, mais la ruine le menace également si des accords ne sont pas trouvés rapidement (achat, location...).

Des dossiers de demande de subvention pour la restauration de l'église seront établis avant Décembre 89 :

Auprès :

- Du CONSEIL GENERAL
- Du CONSEIL REGIONAL

Les subventions pourraient être de 60% du coût des travaux réalisés. Actuellement les devis des entreprises retenues sont les suivants :

- COUVERTURE EN LAVE : 63.133,00 F
- MACONNERIE : 176.207,00 F
- MENUISERIE :
- ELECTRICITE : 31.300,00 F
- ZINGUERIE : 1.927,25 F

* *

EROSION DES SOLS

* *

Récapitulatif des zones sensibles de CRUZILLE.

En SAONE ET LOIRE, la gravité des conséquences de l'érosion des sols viticoles fait que chaque orage important ou précipitation exceptionnelle apporte son lot de dégâts dans les communes : destruction de chaussées et de chemins de desserte, ravinement, déchaussement de ceps de vigne, comblement des fossés, inondation d'habitations...

Une étude financée par le CONSEIL GENERAL et la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAONE ET LOIRE peut être consultée à la Mairie.

Pour une meilleure compréhension des conclusions reproduites ci-après voici la définition des zones sensibles :

ZONE A : concerne les secteurs les plus sensibles au ruissellement et à l'érosion et présentant un risque d'inondation des zones bâties (villages entiers ou maisons isolées).

ZONE B : concerne les secteurs sensibles présentant un risque d'inondation sur les infrastructures (voirie notamment : de routes nationales à voies communales).

ZONE C : zone de sensibilité moyenne ne présentant pas de risque majeur.

ZONE D : zone non sensible au ruissellement et à l'érosion.

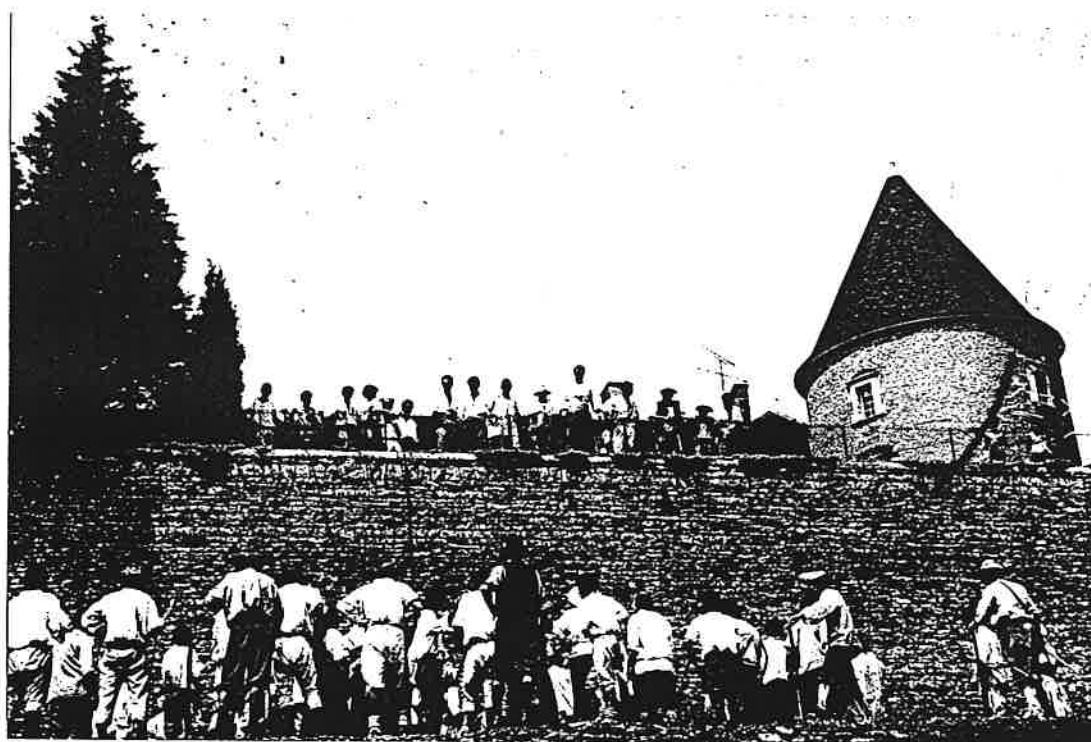
* Les vignobles des lieux-dits "Beau-chêne", "les Fontenettes" et "les Bennes" sont des secteurs de forte sensibilité à l'érosion qui se caractérisent par des dégâts importants au niveau des dessertes et des chaintres; ces vignobles ont donc été classés en zone B.

* Les vignobles des lieux-dits "les Fingelles", "Brinchat", "Vigne Dumaine" et "Champ de Bray" sont des zones à sensibilité moyenne, à faible risque, qui ne nécessitent pas une intervention prioritaire ; en revanche des solutions concrètes peuvent être trouvées à travers des techniques culturales adaptées. Ce vignoble a été classé en zone C.

* Les autres vignes la commune, peu sensibles au ruissellement et à l'érosion, ne nécessitent pas d'intervention spécifique et ont donc été classées en zone D.

Notre Histoire

Le 29 JUILLET 1789, les bandes de paysans révoltés qui venaient d'incendier le château de LUGNY et de piller les demeures seigneuriales d'OZENAY et de MESSEY, arrivèrent à CRUZILLE. Elles brisèrent les portes et les fenêtres du château qui, n'étant point habité, ne renfermait aucun mobilier, découvrirent les deux tours situées au matin et mirent en mille pièces la balustrade de pierre sculptée qui ornait l'escalier encore existant.



Deux cents ans plus tard ... 29 Juillet 1989.

Le dernier seigneur de CRUZILLE fut Florent Alexandre Melchior de la BAUME, d'OCCORS, d'AGOUT et de VESQ, Comte du SAINT EMPIRE, de MONTREVEL (14e du nom) et de CHEVIGNY, Baron de l'ABERGEMENT, LUGNY, SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE, Seigneur de CRUZILLE, CHALLES, TOURTERELLES, NOBLES, MERCEY, GENAY, LIEFFRANS, GEVIGNEY, Brigadier des armées du Roi, Colonel du régiment de MONTREVEL, ancien BERRY infanterie.

Né à MACON le 18 Avril 1736, il fut député de la Noblesse aux Etats Généraux de 1789 et se réunit un des premiers au Tiers Etat, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à mort, le 7 JUILLET 1794, par le tribunal révolutionnaire, comme complice d'une conspiration tramée à la prison du Luxembourg où il était détenu.

A la révolution, les biens propres à la seigneurie de CRUZILLE, comprennent : le château et ses dépendances, le bois de Buis (qualifié de considérable et rare en son espèce dans l'Almanach du Mâconnais de 1786), des vignes, prés, terres et friches dans divers lieux-dits, le tout d'une contenance d'environ 145 hectares.

Pendant la Révolution et le Premier Empire, ces biens restent indivis entre les héritiers du Comte de MONTREVEL.

Mais des biens situés sur le territoire de CRUZILLE et indépendants de la seigneurie, furent vendus comme biens nationaux.

D'après l'estimation faite par Joseph PERRIN, expert du district de MACON, ces biens avaient une valeur de 5178 livres*.

On voulut vendre aussi la cure estimée 2528 livres avec le jardin et une terre de 3 coupées et demie qui en dépendait. Un sieur, François MICHELET, propriétaire à CRUZILLE, en offrit 900 livres; mais les habitants s'opposèrent à la vente et elle fut conservée à la commune pour servir de logement à un instituteur.

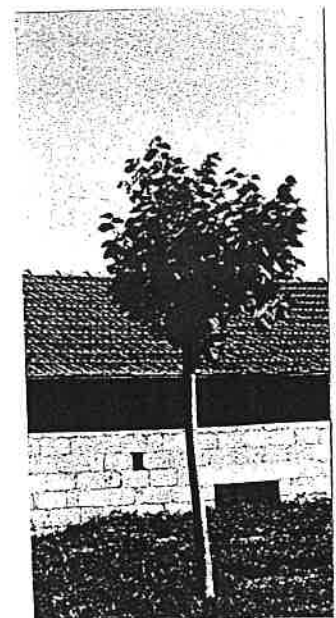
* 1 Livre = 1 Franc

C'est la Convention Nationale qui a changé le nom : en Décembre 1793, la livre est divisée en décimes et centimes; en Avril 1795, la Livre prend le nom de Franc.

VALEUR D'1 FRANC DE 1795 EN 1989

Il est difficile de fixer une règle de transformation variable, mais on peut raisonner en pouvoir d'achat.

A titre d'exemple, en 1806, un ouvrier agricole non nourri gagnait Un Franc par Jour, et ça lui suffisait pour vivre...



la page des associations

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

=====

Septembre 89. Rentrée des classes. Tout semble rituel et traditionnel : les clairs locaux bien adaptés, les instituteurs attentifs à l'arrivée des petits nouveaux d'à peine trois ans, la garderie du matin qui a ouvert ses portes dès 7H25; déjà s'inscrivent les repas pour les jours prochains. Tout paraît si organisé, et pourtant quel long chemin ! Quelque cinq ans plus tôt, la rentrée 84 fut bien différente...

Les parents d'élèves qui avaient bataillé depuis plusieurs mois, attendaient anxieux devant le vieux portail, la décision administrative :

Y aurait-il ouverture d'une deuxième classe?

En effet, l'effectif grimpait, et pour une classe unique qui allait accueillir presque une trentaine d'enfants de cinq à onze ans, la tâche devenait énorme pour un seul instituteur.

Deux jours plus tard : le deuxième poste fut nommé. Mais le problème de fond était loin d'être réglé, ce poste accordé n'était que temporaire, il fallait que l'effectif se maintienne d'année en année.

C'est ainsi que le "combat" pour sauver l'école de CRUZILLE, l'âme même du petit village commença.

CRUZILLE ne manquait pas de bambins, mais pourquoi choisissaient-ils si souvent l'école de LUGNY ? La réponse était évidente, tout était prévu pour faciliter l'accueil des enfants : garderie et cantine.

Alors, et si l'on créait une cantine à CRUZILLE ? Pari impossible ? Non, pari tenu, grâce à une petite poignée de mères déterminées.

Dès Mars 85, l'ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CRUZILLE était née, Avril 85, la cantine fonctionnait. Résumer les deux années qui suivirent serait : Entraide mais aussi soucis.

Quant à la garderie, elle prit naturellement sa place le 7 Septembre 87 dans la suite logique de l'entreprise audacieuse de l'ASSOCIATION.

Mais si aujourd'hui tout paraît simple, il ne faut pas oublier que le bénévolat, la générosité et l'entente de tous les membres ont contribué à ce résultat bénéfique pour nos enfants et pour les parents. Que la commune et le village soient remerciés de leur aide, mais surtout que chacun se souvienne que rien n'est acquis pour la vie. Et souhaitons que tous les parents concernés adhèrent activement au maintien de l'ASSOCIATION.

ELISABETH DECHELLE

AMICALE DES CLASSES EN 9

=====

1969, l'homme faisait ses premiers pas sur la lune..., cette année là, nous faisons également nos premiers pas, mais sur Terre, ce qui suffisait largement à l'époque !! Sur Terre, oui, mais plus exactement à CRUZILLE, petit village mâconnais peuplé d'irréductibles Gaulois résistant encore à l'envahisseur !!

Quelques décennies plus tard, après avoir enfin trouvé l'équilibre (ou presque), appuyés par le chef du village, MICHELIX, une poignée de jeunes guerriers intrépides (c'est à dire nous-mêmes) décidèrent de relancer une vieille tradition délaissée depuis des siècles (10 ans). Et pour cela, comme le veut la coutume, ils firent un banquet. C'est alors que pendant tout le mois de Juillet, nous nous sommes affairés, avec l'aide précieuse des habitants du village, à la mise en place de la JOURNEE DES CONSCRITS.

Nous tenons à remercier le Conseil Municipal, en particulier le Maire et conscrit, les diverses associations de CRUZILLE et toutes les personnes qui sont venues renforcer nos rangs afin d'organiser le mieux possible le banquet et la soirée dansante du 29 Juillet dernier.

Encore merci à tous et VIVENT LES CONSCRITS.

LE PRESIDENT

REGIS BAUDRAS

Est-il encore nécessaire de présenter l'AMICALE LAIQUE ? L'évocation de son nom n'appelle-t-elle pas chez beaucoup d'entre nous maints souvenirs, qui sont autant de témoignages de la vitalité de son activité !

Née en 1956, elle a su construire son histoire en cultivant les valeurs d'entraide, de tolérance, de solidarité et qu'il soit permis ici, à l'actuel président, de rendre hommage à celles et à ceux, qui par leur dévouement en ont été les artisans depuis sa création.

Trait d'union entre les générations, elle se veut un lieu d'échange, de dialogue et de rassemblement pour qui aspire dans le cadre associatif à jouer un rôle actif dans l'animation de la vie du village.

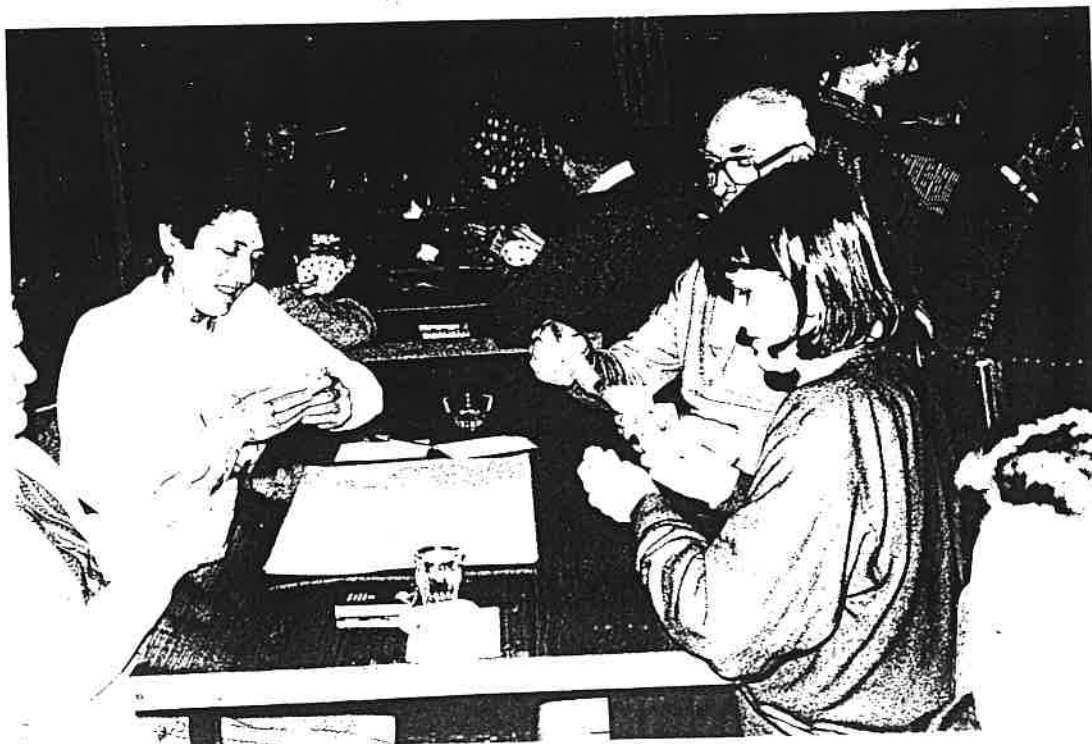
Définie par ses statuts comme un moyen d'aide à la scolarisation, elle a tout naturellement vocation à développer des actions en direction de l'école et des jeunes. L'organisation des diverses manifestations, outre une fonction d'animation, vise essentiellement à nous donner les moyens de notre ambition.

Est-elle à la mesure de notre capacité à mobiliser les énergies et les imaginations ?

AVEC VOTRE AIDE, C'EST LE PARI OPTIMISTE QUE NOUS VOUS PROPOSONS.

LE PRESIDENT

ROBERT BOLUSSET



ASSOCIATION "LUMIERES DES TEMPS"
=====

Après une année de sommeil, LUMIERES DES TEMPS a repris son activité.

Le nouveau Conseil d'Administration eut la lourde tâche d'organiser, avec la collaboration de J.P. RULLIERE, le Son et Lumière 1989.

Son et Lumière qui s'est déroulé dans de parfaites conditions, beau temps, technique d'avant-garde, et surtout des acteurs très patients et très attentifs.

La presse en a fait largement état, ce qui prouve le succès.

Quant aux finances, elles sont satisfaisantes. Vous avez eu tous les détails lors de l'Assemblée Générale.

Une question se pose, repartons-nous pour un spectacle en 1990? Si la réponse est positive, il faudrait élargir le Conseil d'Administration. Aussi nous attendons votre bonne volonté.

Nous ne terminerons pas sans remercier toutes les personnes qui ont aidé bénévolement l'Association et permis la réussite de ce Son et Lumière 1989.



MERCI A TOUS

LA PRESIDENTE

FRANCOISE BALDASSINI

PROJET BIBLIOTHEQUE

C'est une idée qui a pris corps lors d'une conversation entre amis à CRUZILLE.

La lecture étant une culture très riche, pourquoi ne pas en faire profiter notre village.

Beaucoup de personnes se sont trouvées intéressées, c'est pourquoi courant Octobre, nous nous retrouverons et essaierons de concrétiser ce projet.

Nous possédons déjà beaucoup de livres, car suivant le bel exemple des conscrits, un grand nombre de donateurs nous ont contactés.

Je les remercie et je pense que c'est une note encourageante.

Toute personne voulant aider ce projet sera accueillie avec joie.

FRANCOISE BALDASSINI

SOCIETE "LE REVEIL DES COMBES"

"Hommes et Femmes de la terre et de l'eau la nature est notre culture.

Nous sommes des hommes et des femmes de bon sens, enracinés dans notre culture rurale. Nous croyons à une nature construite harmonieusement avec l'homme et non contre lui, nous croyons aux activités de nature, génératrice de cohésion sociale, de convivialité et d'une vie associative dans tous les villages. Préservons la nature et les animaux sans lesquels notre passion ne pourrait exister et préparons pour nos enfants un avenir fait d'équilibre et de bon sens pour conserver notre culture et notre patrimoine intact."

Ces quelques mots m'ont été envoyés par un ami chasseur,

qui signait cette lettre : "avec mes amicales salutations en Saint Hubert".

Que de choses à dire, à faire, à écouter, mais surtout à transmettre, un équilibre à préserver si nous voulons encore regarder un lièvre, une perdrix, en ne parlant que des espèces ... appelées gibiers !!!

Si nous pouvons observer des chevreuils au détour du chemin de la Combe, des sangliers se baigner au "Bois de la la Valentine" et bien d'autres dévaler les "teppes", cela résulte d'une prise de conscience de tous, afin de sauvegarder cette nature tant agressée par notre civilisation.

Alors restons Gaulois !...
et... c'est autour d'une bonne table où rires et anecdotes vont bon train, que chasseurs et amis (presque tous) perpétuent cette bicentenaire tradition.

JEAN-GERARD GUILLOT

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

=====

L'Association d'aide à domicile animée par des bénévoles emploie une aide familiale, MADEMOISELLE BERNADETTE LACROIX, pour venir en aide aux familles du canton de LUGNY.

Son travail consiste à remplacer la mère de famille dans ses activités quotidiennes, le soin des enfants et de la maison (mais ce n'est pas une femme de ménage...!)

En cas de maternité, maladie, fatigue ou évènement familial n'hésitez pas à contacter la responsable de travail : MADAME CHEVALIER MARIE A GREVILLY (TEL : 85 33 21 36).

Diverses manifestations ont lieu dans l'année, qui permettent à l'Association d'équilibrer son budget. Il s'agit entre autres de la vente de calendriers, de la vente de fleurs pour la Fête des Mères.

PROCHAINE MANIFESTATION :

LE VENDREDI 10 NOVEMBRE SALLE DES FETES DE LUGNY

SOIREE CHANTS AVEC LES BALADINS

Les bénévoles tiennent à vous remercier de votre générosité et de votre bon accueil.

MARIE CHEVALIER

Le Club des Aînés Ruraux de Cruzille, après une activité réduite due à la période estivale, va se remettre en marche sérieusement mais à la cadence des personnes qui arrivent à atteindre un certain nombre d'années (la doyenne porte bien ses 93 ans, et plusieurs sociétaires ont dépassé les 80 printemps).

En dehors des réunions mensuelles, le programme envisagé est le suivant :

- Le 8 OCTOBRE 89 une délégation participera à un repas choucroute interclubs organisé par nos amis de LACROST

- Courant Octobre (date à l'étude) repas d'Automne, probablement à L'AUBERGE DE CRUZILLE

- Le 12 NOVEMBRE, déroulement du LOTO annuel.

Pour l'année 90, nous avons à l'étude :

- Une journée marquant le 10ème anniversaire de la création du CLUB

- Le repas de Printemps

- La vente-exposition du 4ème Dimanche de JUIN

- La sortie annuelle.

J. AILLOUD



La compagnie de Sapeurs-Pompiers de CRUZILLE-GREVILLY joue un rôle important dans notre commune. Outre sa vocation première qui est de combattre le feu et de secourir les personnes en danger, elle est toujours présente pour mettre en valeur les différentes festivités locales.

L'année 89 l'aura tout particulièrement prouvé.

Mis à part les cérémonies traditionnelles, nous avons participé à l'organisation du RALLYE DES VINS. Les cérémonies du BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION nous ont également mis à contribution plusieurs fois, que ce soit pour la pose de l'arbre de la liberté, son inauguration ou bien la FETE DE "VIVE 89".

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte dans ce journal pour sensibiliser la population et le Conseil Municipal sur nos besoins.

Une compagnie digne de ce nom doit posséder des tenues de manoeuvre et un minimum de matériel. Je souhaite donc que le budget communal de 1990 prenne en compte ces quelques remarques.

Quant à vous habitants de CRUZILLE, nous vous disons à bientôt pour la vente des calendriers. MERCI D'AVANCE.

L'ADJUDANT GUY PUTIN

SECTION ENFANTINE de l'ÉCOLE PRIMAIRE

Séjour à Pallavas les Flots du 17 au 21 septembre
1ère classe de mer ...



LE PRODUIT DES IMPÔTS DANS LE CANTON DE LUGNY en 1989

	Taxe d'Habitation			Taxe Foncière bâtie			Taxe Foncière non bât.			Taxe Professionnelle			Montant des impositions	
	Taux	Base	Produit	Taux	Base	Produit	Taux	Base	Produit	Taux	Base	Produit	TOTAL	Population par HABITANT
AZE /	7,51	3 047 720	2 28 884	11,91	1 712 170	211 065	29,19	786 540	229 591	9,05	1 233 300	111 613	781 153	649
BISSY LA MACONNAI	7,60	635 560	48 304	8,90	349 930	31 144	32,13	279 700	89 868	8,91	178 230	15 880	185 196	151
BURGY /	7,35	423 420	31 121	7,40	251 720	18 627	29,38	173 240	50 898	8,00	51 140	4 091	104 737	98
CHARDONNAY /	6,25	760 170	47 511	9,88	471 530	46 587	31,00	412 400	86 604	16,95	135 460	22 960	203 662	242
CLESSE /	8,51	2 121 610	180 549	11,89	1 306 960	155 281	31,47	753 650	237 173	14,60	199 890	29 184	602 187	627
CRUZILLE =====	6,74	970 540	65 414	9,63	584 430	56 281	31,50	446 800	140 742	15,50	121 670	18 859	281 296	362
FLEURVILLE /	6,25	1 629 550	101 847	8,23	1 209 240	99 520	28,80	112 320	32 438	5,78	2 605 110	150 575	384 380	464
GREVILLY /	4,98	260 290	12 702	5,36	143 050	7 667	20,60	95 520	19 697	1,74	15 520	270	40 316	45
LUGNY /	7,81	3340 040	260 857	14,43	1 968 830	284 102	28,55	1 062 260	303 275	11,91	2 638 620	314 261	1 162 495	879
MONTBELLET /	7,65	2 627 060	200 970	13,17	1 516 160	199 678	47,78	763 700	364 896	18,08	1 884 450	395 672	1 161 216	616
PERRONNE /	8,72	1 668 390	145 484	16,24	876 010	142 102	33,27	628 020	208 946	5,55	442 080	24 535	521 067	361
ST ALBAIN /	8,17	1 377 030	112 503	7,81	2 299 780	179 612	42,76	152 840	65 354	5,82	240 730	363 210	720 679	422
ST GENCOUX DE SC /	11,58	2 104 510	243 702	15,52	1 464 890	227 351	43,23	710 790	307 275	16,87	3 084 550	520 364	1 298 692	548
ST MAURICE DE SAT	8,24	1 084 550	89 366	13,43	561 160	75 363	51,90	263 050	136 523	14,00	241 890	33 781	335 033	313
LA SALLE /	9,15	1 668 710	152 688	16,53	1 026 480	169 677	59,13	142 690	84 373	6,95	1 158 380	80 507	487 245	457
VIRE /	7,58	4 151 710	314 700	13,99	2 281 630	319 200	33,00	902 390	297 789	11,68	2 644 340	308 859	1 240 548	863